



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Médias et de la
Connectivité

Réponse de Madame la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°3025 du 13 octobre 2025 de l'honorable Député André BAULER et de l'honorable Député Guy ARENDT au sujet de réseaux de communication mobile.

- 1. Madame la Ministre peut-elle informer des plans éventuels pour améliorer les réseaux de communication mobile ?**
- 2. Est-il prévu d'ériger de nouvelles antennes du type réseau 5G ?**
- 3. Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle indiquer les régions qui seraient concernées dans un proche avenir ?**

Selon le rapport Digital Decade 2024 de la Commission européenne, la couverture 5G au Luxembourg atteint désormais 99,6 % du territoire, soit une progression de 6,9 % par rapport à 2023. Cette évolution confirme la position du Luxembourg parmi les pays les plus performants de l'Union européenne en matière de couverture de connectivité mobile.

Les 0,4 % restants sont généralement desservis par la 4G et ne peuvent pas être considérés comme de véritables « zones blanches ».

On peut également noter que la couverture 5G est plus dense dans le sud du pays, tout simplement parce que cette zone est plus peuplée et que les besoins en connectivité y sont plus importants.

L'amélioration continue des réseaux de communication mobile reste une priorité du gouvernement, ce que reflète la mise en œuvre de la stratégie nationale 5G, et à l'attribution de licences aux opérateurs pour l'exploitation des réseaux mobiles. Les licences comportent des obligations en matière de couverture du territoire. L'avancement du déploiement de la 5G est régulièrement suivi et visualisé grâce au relevé géographique de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR).

Dans le respect de ces obligations, chaque opérateur de télécommunication mobile planifie son propre réseau 5G et définit l'emplacement de ses antennes afin de desservir ses clients de la meilleure manière possible. Le déploiement de nouvelles antennes 5G se poursuit sur l'ensemble du territoire par les opérateurs, afin d'optimiser la couverture et la qualité de service, notamment dans les zones moins densément peuplées. La planification de ces installations relève donc de la responsabilité des opérateurs mobiles, dans le cadre de leurs stratégies commerciales et d'investissement.

Luxembourg, le 4 novembre 2025

La Ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée des Médias et de la Connectivité

(s.) Elisabeth MARGUE